

est un facteur d'inefficacité et qu'il convient d'y remédier d'urgence.

**Traitement de la question de l'informalité dans les pays en développement.** Certains travaux novateurs en cours sont consacrés au repérage de la structure du secteur informel et un effort mondial pour étendre la portée de ces travaux apportera selon toute vraisemblance des avantages appréciables.

## **ACTIONS DANS LA SPHÈRE PUBLIC-PRIVÉ : FORMATION DE PARTENARIATS ET INNOVATION**

La Commission estime que toutes les parties prenantes doivent déployer des efforts concertés dans les domaines des finances, des compétences et des partenariats public-privé pour assurer la fourniture des services de base.

### **Pour le secteur privé**

**Facilitation de l'accès à des options de financement plus nombreuses.** Nous envisageons la poursuite du développement et des réformes des marchés financiers intérieurs en conjonction avec des efforts de renforcement des compétences des instances de réglementation et des institutions financières privées.

### **Appui du développement des compétences et des connaissances.**

Les activités de renforcement des compétences peuvent aller de programmes ciblant les hauts responsables du secteur public et du secteur privé à la formation de microentrepreneurs et aux efforts conjoints avec les autorités et les syndicats pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

**Création des conditions requises pour la fourniture durable de services de base, notamment l'alimentation en énergie et en eau.** La Commission conclut à la nécessité d'élaborer des modèles novateurs de partenariats entre les fournisseurs de services gouvernementaux, les multinationales et les entreprises locales.

## **ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PRIVÉ : MOBILISATION DES CAPACITÉS ET DES RESSOURCES**

La Commission pense que le secteur privé, en particulier les grandes entreprises locales et les multinationales, doit se rendre compte qu'il peut contribuer à un développement économique accéléré et à l'atténuation de la pauvreté.

**Canalisation de l'initiative privée vers les efforts de développement.** Nous pensons que le secteur privé possède un immense potentiel à mettre au service du développement par l'apport de ses connaissances, de son expertise, de ses ressources et de ses relations.

**Établissement de relations avec les multinationales et les grandes entreprises pour appuyer les entreprises plus petites.** Les relations entre les entreprises de différentes catégories des pays en développement offrent aux entreprises locales des voies efficaces d'accès aux marchés, au financement, aux compétences et au savoir-faire.

**Recherche d'opportunités dans les marchés du bas de la pyramide.** D'autres actions essentielles de la part du secteur privé, tant intérieur qu'international, consistent en la reconnaissance des besoins des marchés du bas de la pyramide et en l'élaboration de solutions novatrices pour y répondre.

**Établissement de normes.** Le secteur privé doit s'engager résolument en faveur du développement durable, en mettant clairement l'accent sur la bonne gouvernance et la transparence des entreprises.

### **Pour la société civile et les organisations ouvrières**

La Commission pense que les organisations de la société civile et les organisations ouvrières doivent continuer d'intervenir en tant qu'observateurs critiques de l'agenda du développement et facilitateurs et partisans actifs d'approches novatrices

visant à assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à améliorer les conditions de vie des pauvres.

**Accroissement de la responsabilité au sein du système.** Il s'agit ici d'une composante centrale du travail des organisations de la société civile, comme l'est aussi le leadership qu'elles exercent pour promouvoir le concept du développement durable. Il convient de renforcer ce travail.

**Élaboration de nouveaux partenariats et de nouvelles relations en vue de la réalisation d'objectifs communs.** Les organisations de la société civile sont les plus proches de la base de la pyramide. Elles font souvent aussi fonction de substituts aux fins d'expérimentations de nouvelles technologies pour résoudre les problèmes.

## **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Afin d'encourager le progrès, la Commission recommande que les Nations Unies appuient le suivi du développement du secteur privé. Un rapport d'avancement annuel permettrait de maintenir les recommandations générales de la Commission au premier plan et de veiller à ce que les acteurs s'engagent à traiter des nombreux problèmes décrits ici.

La Commission a entrepris de formuler un premier ensemble d'initiatives applicables pour faciliter ces transformations dans les pays distincts et pour fournir aux instances gouvernementales et au secteur privé des instruments qui viendront compléter les ressources actuellement disponibles afin de lancer rapidement un programme de changement. Ces premières actions visent à inciter les partenaires potentiels qui lisent le présent rapport à agir de concert. Notre message est celui-ci : joignez vos efforts aux nôtres.